

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2017**



Table des matières Prolait – Fédération Laitière

1.	Ava	nt-propos	2
2.	L'éc	onomie laitière suisse en 2017	3
	2.1	Production et mise en valeur	3
	2.2	Commerce extérieur	4
	2.3	Interprofessions fromagères	4
	2.4	Interprofession du Lait (IPlait)	6
	2.5	Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL) & LactoFama	6
	2.6	Politique agricole & conditions – cadres	7
3.	Acti	ivités de Prolait Fédération Laitière	8
	3.1	Prolait en chiffres	8
	3.2	Gestion des quantités	10
	3.3	Pool Prolait	11
	3.4	Fromagerie « pâtes molles » de Moudon – Le Grand Pré	13
	3.5	Vie des sociétés	13
	3.6	Activités diverses	13
4.	Res	tructuration & activités des organes	14
	4.1	Restructuration de Prolait	14
	4.2	Assemblée des délégués	15
	4.3	Conseil des présidents de cercles	15
	4.4	Conseil d'administration	16
5.	Org	anes et collaborateurs	16
	5.1	Conseil d'administration	16
	5.2	Présidents de cercles	16
	5.3	Commission « lait de fromageries artisanales »	16
	5.4	Commission de recours en matière de gestion des quantités	17
	5.5	Commission de gestion	17
	5.6	Délégués IPG & IPVMO	17
	5.7	Direction et collaborateurs	17



1. Avant-propos

2017 a été une année charnière pour Prolait fédération laitière avec, en point d'orgue, l'assemblée extraordinaire des délégués du 4 décembre 2017. Les décisions prises à une très large majorité des délégués ont permis de valider la restructuration proposée par le Conseil d'administration.

Un des éléments importants ayant mené à cette restructuration est l'activité du pool. En effet, la pression du marché étant devenue trop forte, le prix du lait défini à un niveau trop bas et les volumes allant à la baisse, de nouvelles solutions devenaient nécessaires. Le rapprochement avec mooh s'est avéré positif et constructif avec un objectif commun: valoriser au mieux le lait de centrale en diluant les risques et en profitant de chaque opportunité du marché. Je tiens à remercier les représentants de mooh pour avoir travaillé à cette nouvelle collaboration.

Toutefois, le Conseil d'administration est conscient que le succès des décisions du 4 décembre dernier, ne sera confirmé qu'à moyen et long terme. En effet, les défis sont grands au niveau structurel, mais surtout au niveau des actions de défense professionnelle dans un contexte de marché libéralisé et incertain.

Prolait a comme ambition, pour l'avenir, d'être une plate-forme de discussions et d'échanges sur les thèmes laitiers, tout en proposant des services à ses membres. La fédération entend également représenter les intérêts de ses membres dans les divers cercles influents. Parallèlement à toutes les réflexions menées à l'interne pour son avenir, Prolait s'est activée dans plusieurs dossiers de défense professionnelle. La fédération a pu constater, comme d'autres, que le marché s'est bien comporté en 2017 au niveau de l'offre et de la demande. En effet, les stocks de beurre étaient au plus bas à fin décembre. Malheureusement, les acteurs du marché n'ont pas pu s'entendre pour adapter le prix du lait de centrale à une hausse plus conséquente. La grande distribution a, par contre, augmenté ses prix à la vente! Une meilleure répartition de la valeur ajoutée dans la filière, que nous revendiquons depuis longtemps, devient ainsi un défi national.

Dans le cadre du projet de remplacement de la Loi chocolatière au 1^{er} janvier 2019, l'Interprofession du lait (IPlait) s'est montrée unie pour présenter son projet. Elle a, en particulier, accepté la proposition de la Suisse romande visant à prévoir un soutien à la matière grasse (20%). Prolait s'est investie dans cette proposition qui va dans la logique de ce que nous défendons depuis de longues années: la maîtrise, autant que faire se peut, de la régulation de la

production laitière. Les chambres fédérales ayant accepté la mesure, charge à l'IPlait d'organiser le système.

Prolait a également soutenu l'initiative sur la sécurité alimentaire de l'USP. Mais le contre-projet du Conseil Fédéral a donné des cheveux blancs à l'USP: fallait-il le soutenir alors que l'article sur les échanges transfrontaliers laissait trop de marge de manœuvre aux accords bilatéraux dangereux pour l'agriculture? Le peuple a plébiscité le contre-projet lors de la votation du 24 septembre 2017. Mais le Conseil fédéral s'est engouffré dans la brèche et a lancé des négociations avec le Mercosur, faisant fi de la volonté populaire et mettant la production agricole sous forte pression. Cette vision occulte quelque peu la volonté du Conseil fédéral de maintenir l'enveloppe financière à son niveau actuel.

Aux défis du marché, deux solutions se profilent, mises en avant par le Conseil fédéral: la digitalisation et la différenciation. La digitalisation peut être un outil intéressant pour la traçabilité des produits, mais pour le reste, la « simplification administrative » risque bien de coûter cher, par la création de nouveaux systèmes gérés par l'informatique. Quant aux effets positifs sur les coûts de production, j'en doute: certains supports informatiques peuvent être intéressants, mais la mécanisation électronique a un coût élevé pas seulement à l'achat, mais aussi des frais d'entretien rapidement élevés. L'agriculture ne doit pas céder au chant des sirènes de l'informatique à tout va, mais bien étudier tous les effets de chaque « nouveauté ». La différenciation est un élément connu de longue date et mis en avant, en particulier par les labels et AOP. Toutefois, depuis les échecs de la gestion de l'offre au niveau national et le prix du lait de centrale actuellement trop bas pour une juste rémunération du travail, la différenciation peut redonner l'espoir d'un prix correct. Plusieurs initiatives sont en cours de réflexion sur fond de durabilité. La différenciation peut être un outil intéressant si l'objectif est l'exportation, mais si c'est pour garder ou prendre des parts de marché en Suisse, le coût en administration et à la production sera élevé. Il serait donc utile que la différenciation puisse être coordonnée au niveau national. Cette situation met une grande pression sur les AOP fromagères déjà bien équipées en contraintes et exigences pour les producteurs. Ces derniers doivent néanmoins suivre le mouvement, mais en trouvant des arguments crédibles, fiables et surtout communicables par un marketing efficace.

Les sujets de défense professionnelle laitière n'ont pas manqué en 2017 et ils seront encore nombreux et importants dans les années à venir.

Prolait fédération laitière est prête à traiter des sujets importants en lien avec la production laitière. La restructuration de Prolait, effectuée à fin 2017 et à appliquer en 2018, va modifier la manière d'appréhender les sujets, mais pas la motivation et la détermination de ses représentants.

J'en profite pour remercier toutes les personnes qui se sont engagées pour la défense professionnelle laitière en 2017 et pour la restructuration de Prolait. Je pense en particulier au Conseil d'administration et aux membres de la direction, sans oublier le Conseil des présidents de cercle, les délégués à l'assemblée Générale, les commissions, les délégués aux Interprofessions et aux différentes organisations nationales et régionales et les personnes du bureau.

Marc Benoit président

2. L'économie laitière suisse en 2017

En 2017, la baisse de production laitière, tant en Suisse qu'au niveau international, permettait de nourrir quelques espoirs pour une nécessaire évolution positive des prix du lait à la production. En effet, les stocks de beurre ont fondu, sous l'effet cumulé d'une diminution de la production et de faibles teneurs en matière grasse, et sur le marché international, nous avons enregistré une forte augmentation du prix du beurre. Malgré cette évolution favorable du marché, et des prix à la production en hausse sur le marché international, en Suisse pour les producteurs de lait de centrale, ce n'est que dans les derniers mois de l'année, sous l'impulsion d'une augmentation (3 ct./kg) du prix indicatif du segment A de l'IPlait, que les producteurs ont obtenu une modeste hausse.

2.1 PRODUCTION ET MISE EN VALEUR DU LAIT

Durant les cinq premiers mois de l'année, les livraisons de lait ont été inférieures à l'année précédente. Dès le mois de juin, les volumes de production sont repartis à la hausse. Sur l'ensemble de l'année, au cumul, la production a été pratiquement équivalente à 2016. Les quelques 20'211 exploitations de production laitière, (-776 ou 3,7 %), ont livré un volume total de **3'434'004 tonnes de lait, soit seulement 29 tonnes de plus** qu'en 2016, mais 52'173 tonnes ou 1,5 % de moins qu'en 2015.

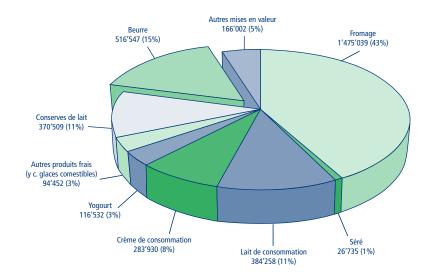
La production de lait biologique a atteint 233'358 tonnes, soit +5'056 tonnes (+2,2 %) par rapport à l'année précédente. Quant à la quantité de lait biologique transformé, elle a progressé de

sensibles pour le séré.

7'323 tonnes (+3,7%) et atteint un total de 203'575 tonnes, ce qui représente 87,2% de la production, (+1,2%).

La part de mise en valeur du lait suisse exprimée en équivalent lait (EL) a encore progressé pour le fromage, avec 1'475'039 tonnes d'EL (42,95%), en augmentation de 57'487 tonnes d'EL (+4,1%). A noter également une bonne progression du lait transformé en yoghourt avec 116'532 tonnes d'EL (+4'756 tonnes d'EL ou +4.3%). La mise en valeur sous forme de crème de consommation est restée stable avec 283'930 tonnes d'EL (+1'063 tonnes d'EL ou 0,4%). Tous les autres groupes de produits ont enregistré des baisses, particulièrement

Mise en valeur du lait en équivalents-lait





Production fromagère

La production de fromage a atteint un niveau record en 2017 avec un volume de 189'292 tonnes de fromage, ce qui représente une hausse de 4'388 tonnes ou 2,4 % de plus qu'en 2016.

Ce qui est particulièrement réjouissant est le fait que ce soit en particulier les fromages de sortes, pour bon nombre avec une AOP, qui ont enregistré les plus fortes hausses.

L'Emmentaler AOP, après bien des années de baisse, a augmenté sa production, avec 18'466 tonnes, 1'437 tonne ou +8,4 %, par rapport à 2016. Le Gruyère AOP toujours leader, a quant à lui enregistré une hausse de 2'429 tonnes ou +9,2 %, pour atteindre une quantité totale de 28'754 tonnes. Des hausses ont également été enregistrées pour trois sortes de fromages à pâtes mi-dures, à savoir le Raclette Suisse, avec 14'764 tonnes (+1'077 tonnes ou +7,9 %), le Vacherin Fribourgeois AOP, 2'840 tonnes (+236 tonnes ou + 9,1 %) et la Tête de Moine AOP, 2'557 tonnes (+172 tonnes ou +7,2 %).

2.2 COMMERCE EXTÉRIEUR

Les volumes importés sont restés stables par rapport à 2016. La baisse des importations de produits transformés comportant une part de lait a compensé la hausse des importations de fromage.

Au total, la balance commerciale a perdu 74,2 mio de kg d'EL, soit 18%, du fait de la diminution des exportations de beurre et de poudre de lait.

Les exportations de fromages ont progressé en 2017, de 1'394 tonnes ou 2 % de plus qu'en 2016, pour atteindre 71'592 tonnes. Cette augmentation est essentiellement due à la progression des autres fromages, de moindre valeur ajoutée. Quant aux importations, elles ont encore progressé de 2'432 tonnes ou 4,2 %, pour atteindre 60'634 tonnes. La balance nette demeure toujours positive, mais l'écart entre exportation et importation s'amenuise chaque année.

2.3 INTERPROFESSIONS FROMAGÈRES



Interprofession du Gruyère (IPG)

L'année 2017 a débuté avec une production réduite de 7 % pour le premier trimestre et

des stocks qui ont pu être assainis durant l'année précédente. Les ventes se sont faites en dents de scie, ce qui n'a pas permis de dégager d'emblée une tendance claire d'amélioration. Les exportations hors Europe sont restées en ligne avec les objectifs fixés.

A sa séance du 6 mars 2017, le comité de l'IPG a décidé de relever le potentiel annuel de production à 98 % de la quantité de référence pour le Gruyère Tradition et à 96 % pour le Gruyère Bio.

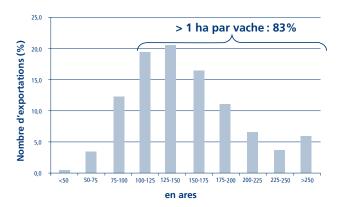
Suite à d'intenses discussions, les conditions de mise en marché du Gruyère d'alpage ont été adaptées. Cela a permis une augmentation des prix dès la saison 2017 et un rééquilibrage entre les alpages des alpes et ceux de la chaîne jurassienne.

Au 1er semestre, l'IPG a discuté de sa stratégie. Elle a rappelé l'importance de ne « courir » qu'un lièvre à la fois dans chaque fromagerie : clairement privilégier la fabrication du Gruyère avant toute autre fabrication complémentaire. Une réflexion globale est nécessaire quant à la rentabilité de la filière à long terme, dépendant d'aides étatiques (par ex. prime fromagère) qui peuvent être adaptées au fil des discussions fédérales.

La Société coopérative « Laiterie de Gruyères », dont Prolait est membre, a présenté en avril un projet de rénovation complète de la Maison du Gruyère (fromagerie de démonstration), sise à Pringy. Le premier prix a été attribué au bureau d'architectes Frund-Gallina à Neuchâtel. L'idée est de démolir le bâtiment existant (sauf les caves) et d'éclater le site en quatre constructions distinctes (fromagerie 5,5 mio kg lait, restaurant, magasin et administration). La fromagerie est actuellement visitée par plus de 650'000 personnes par an. Le coût du projet est estimé entre 25 et 30 millions de francs. Trois ans de travaux sont prévus. L'inauguration pourrait avoir lieu d'ici 2025.

En juin, les délégués producteurs de l'IPG ont débuté une réflexion sur l'évolution des structures des exploitations agricoles. Deux enjeux importants en découlent à long terme: la transmissibilité des exploitations et leur financement; le nombre de livreurs par site de production de Gruyère. Même s'il n'est pas directement évoqué, le sujet de l'image et de la communication autour du Gruyère est latent. Il ne faut toutefois pas oublier que l'IPG a adopté un engagement des producteurs dans le guide des bonnes pratiques qui entend garder un rôle déterminant de l'humain au centre du processus de production. La discussion va se poursuivre afin de répondre au besoin de différenciation tant demandé aujourd'hui par le marché. Prolait a déjà analysé les structures actuelles des exploitations livrant dans la filière du Gruyère de sa région:

- 90 % des exploitations produisent moins de 400'000 kg de lait
- 80 % des exploitations ont une moyenne de moins de 8'000 kg de lait par vache par année
- 83 % des exploitations disposent de plus de 1 ha SAU par vache.



Lors de son assemblée du 15 novembre 2017 à La Berra, l'IPG a notamment pris les décisions suivantes :

- Soutien des treize mesures prioritaires liés aux objectifs stratégiques, notamment la mise en place d'un outil de gestion et planification (voir cockpit ci-après), lutte contre les imitations, observation de la qualité jusque sur les points de vente, étudier une structure de coordination commerciale, renforcer l'image du Gruyère, réorganiser le marketing et favoriser l'identification des membres à la filière;
- Mise en place d'un cockpit d'indicateurs de gestion des quantités pour le comité de l'IPG servant à identifier de manière anticipée les mesures correctives à prendre le cas échéant;
- Confirmation de l'interdiction de litière à base de lisier déshydraté;
- Les conditions de mise en marché ont été définies pour l'année 2018, soit :
 - 100 % de fabrication pour le Gruyère Traditionnel et d'alpage
 - 98 % de fabrication pour le Gruyère Bio (aussi valable pour fin 2017)
- Mise à jour du contrat-type d'achat et vente de lait (précision concernant l'échantillonnage du lait) et du contrat de vente des fromages;
- Les mesures de réduction de quantités pour qualité insuffisante ont été reconduites pour une nouvelle année. En 2018, douze fromageries sont concernées (dont deux pour la région Prolait).
 Cela représente un volume de restriction de 91 t (-4).

Suite aux problèmes de détention des porcs dans certaines unités du canton de Vaud constatés en 2017, plusieurs fromageries ont dû trouver un nouvel acheteur pour le petit-lait.

La filière a intérêt à prendre des mesures car cette situation plombe les charges des fromageries. La mise en valeur du petit-lait dans les porcheries proches est la solution la plus cohérente (écologiquement et financièrement).

Production totale effective de Gruyère AOP

La production de qualité IB s'est élevée à 723 t pour l'année 2016. Elle a passé de 382 t à 324 t au 1^{er} semestre 2017, soit le 2,2% de la production (-0,5%).

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Quantité annuelle (t)	29'068	29'872	29'833	29'049	26′780	29'450*
Évolution	+ 0,4 %	+ 2,7 %		- 2,6 %	- 7,8 %	+10%
Quantité semestrielle (t)	15′043	15′036	15′385	15′110	14′082	14'473
Évolution	+ 2,5 %		+ 2,3 %	- 1,8 %	- 6,8 %	+ 2,8 %

Source: IPG, Pringy / * estimation

L'année en quelques chiffres

En 2017, le potentiel de production (quantités de base) s'est élevé à 28'202 t (+2'548 t) pour le Gruyère AOP Tradition, à 1'073 t (+73 t) pour le Gruyère AOP bio et à 546 t (+29 t) pour le Gruyère d'alpage AOP.

Les exportations de Gruyère sont restées stables en 2017 à 11'787 t (+7 t); 7'480 t l'ont été dans l'Union européenne (-71 t). La consommation s'est répartie à raison de 51 % en Suisse, 26 % dans l'Union européenne, 10 % aux Etats-Unis, 4 % pour la fonte et 4 % en réserve locale (le solde dans divers pays). Les stocks de Gruyère se situaient à 7'728 t à fin 2017 (-808 t) alors qu'ils étaient de 8'536 t une année auparavant.

Le prix indicatif du lait payé au producteur pour le Gruyère Tradition s'est élevé à 85,15 ct./kg dès le 1er octobre. Suite à la décision de l'IPlait d'augmenter le prix indicatif du segment A de 3 ct./kg à partir de cette date, la crème a pu être mieux valorisée pour un montant de 0,425 ct./kg de lait réparti à raison de 1/5 en faveur des fromagers (0,085 ct.) et 4/5 des producteurs (+0,34 ct./kg).

Le prix du Gruyère sorti fromagerie reste inchangé en 2017 à 9,70 fr./kilo auquel l'affineur ajoute une contribution à l'Interprofession du Gruyère de 90 ct./kg.

Distinction

Le Gruyère AOP choisi par le Conseil d'Etat vaudois en 2017 a été celui de l'Alpage de la Moessettaz fabriqué par Martial Rod à la Vallée de Joux.



Interprofession du Vacherin Mont-d'Or AOP

La stabilité prévaut globalement dans la filière du Vacherin Mont-d'Or. La production a toute-

fois augmenté de 9,4 t durant la saison 2016/2017 à 579 tonnes.



Les marges sont sous pression alors que la qualité est maintenue. Une nouvelle fromagerie a été admise: Bullet. Le comité de l'Interprofession a été renouvelé avec deux collèges (2 producteurs / 3 fromagers-affineurs) au lieu de trois auparavant. MM. Magnin et de Charrière représentent les producteurs, MM. Mignot, Tyrode et Hauser les fromagers-affineurs. Le nombre de délégués producteurs est passé de 5 à 7.

Le projet « FairTrace » est en train de se mettre en place dans la filière. Celui-ci permet à l'interprofession d'accéder à l'ensemble des analyses de la qualité du producteur à l'affineur. En une seule vue, le gérant peut intervenir pour que les corrections soient apportées dans les meilleurs délais. A l'heure du « big data », on peut parler d'innovation mais aussi de défi lié à la protection des données.



Interprofession de l'Etivaz AOP

Lors de son assemblée en avril 2017, la Coopérative de l'Etivaz a élu un nouveau président, M. Olivier Yersin. Il remplace M. Henri-Daniel Raynaud qui a assumé ce

rôle durant de nombreuses années. Grâce à un travail important de présence sur les marchés, l'Etivaz a maintenu ses ventes. Son fonctionnement semble plutôt tributaire de la production (météo notamment) qui s'est élevée en 2017 à 446 tonnes (-19 t) représentant 19'003 pièces produites. La taxation s'est élevée en moyenne à 19,13 pts pour l'Etivaz Tradition (60 producteurs) et 19,32 pts pour l'Etivaz Bio (9 producteurs).

2.4 INTERPROFESSION DU LAIT (IPlait)

L'IPlait a connu une année 2017 bien mouvementée dont les principaux faits marquants sont :

- L'approbation du projet de remplacement de la Loi chocolatière par les délégués lors de l'assemblée générale le 27 avril. Cette solution de remplacement de la Loi chocolatière, constituée de deux fonds, revêt une importance cruciale pour les producteurs suisses de lait. La nouvelle réglementation entrera en vigueur le 1er janvier 2019. La participation de l'ensemble de la filière est impérative pour que cette solution fonctionne;
- M. Peter Hegglin, conseiller aux États PDC de Zoug, a été élu nouveau président de l'IPlait pour succéder à M. Markus Zemp, président sortant;
- En mai, suite aux décisions du comité et à certaines réactions, Migros/Elsa a décidé de se retirer de l'IPlait avec effet au 31 décembre 2018;

- Au mois d'août, l'IPlait a organisé un séminaire pour traiter des outils de fonctionnement de l'IPlait et de leur efficacité, (prix indicatif, segmentation, contrat-type...) et de son rôle dans les discussions en matière de politique laitière;
- C'est bien tardivement (à fin août) que le comité a accepté une hausse de 3 ct./kg du prix A indicatif pour le 4º trimestre. L'augmentation du prix de la matière grasse, prévue parallèlement, n'a pas été réalisée, ce que nous pouvons regretter;
- Le 15 novembre, le Conseil fédéral a octroyé la force obligatoire générale au contrat-type de l'IPlait, à compter du 1^{er} janvier 2018.
 l'IPlait comme plate-forme de la branche laitière est certainement nécessaire, mais très complexe à gérer. Pour un bon fonctionnement, une volonté commune de lui octroyer outils et moyens sera indispensable.

2.5 FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS SUISSES DE LAIT (FPSL) & LACTOFAMA

Notre organisation faitière des producteurs suisses de lait (FPSL) a été active en 2017, pour défendre l'intérêt des producteurs suisses de lait sur différents dossiers importants.

La FPSL s'est notamment investie sur la mise en application du Swissness, qui est un atout pour la mise en valeur du lait suisse. Le développement des marques « Suisse Garantie » et plus récemment « Swissmilk inside » est dans ce sens, très important pour permettre une différenciation du lait produit en Suisse. La FPSL s'est également engagée dans d'autres dossiers d'importance tels que : le projet de remplacement de la Loi chocolatière, PA 2022+, et autres dossiers de politique agricole. Elle a suivi avec attention l'évolution des accords internationaux (OMC, Mercosur). En ce qui concerne la production de lait durable, il s'agira d'être très attentif à ce que la plus-value obtenue puisse bénéficier à l'ensemble des acteurs de la filière, et en particulier aux producteurs de lait.

LactoFama, outil de stabilisation du marché fondée en 2013, a vu son activité mise en veilleuse en automne 2016. La difficulté d'encaisser les cotisations dans certaines régions, la baisse des volumes de production et l'amélioration des prix sur le marché international ont eu raison de cette mesure. Le Comité Central de la FPSL a néanmoins débloqué les fonds non épuisés des encaissements 2015 et 2016 pour un dernier soutien de LactoFama en mars et avril 2017. Pour la suite, en 2018, avec l'augmentation de production de lait, une solution pour dégager les excédents devra être trouvée dans l'urgence, afin de permettre une régulation, nécessaire pour stabiliser le marché.

2.6 **POLITIQUE AGRICOLE & CONDITIONS - CADRES**

Politique agricole

Le 1er novembre, le Conseil fédéral a publié son rapport « Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole ». La filière laitière a pris connaissance de cette publication avec scepticisme. L'USP, quant à elle, s'est frontalement opposée au rapport. Au cœur du document: la volonté du Conseil fédéral de renoncer à la protection douanière. L'agriculture sera reléguée au rang de simple monnaie d'échange dans les négociations en matière de politique économique extérieure. Les explications détaillées du rapport donnent l'impression qu'il faut réduire la production agricole suisse, encourager les importations de produits aux normes de production moins sévères et introduire de nouvelles directives pour la production en Suisse, ce à quoi PSL et les organisations membres s'opposent. Il faut au contraire encourager une production laitière et une agriculture basées sur les ressources naturelles, et maintenir les savoir-faire dans toutes les régions.

Actuellement, l'agriculture suscite de nombreuses propositions d'une population qui connaît parfois mal les défis des paysans. Plusieurs initiatives ont abouti ou sont en passe de l'être: pour des aliments équitables (Verts), pour la souveraineté alimentaire (Uniterre), pour des vaches à cornes (IG Hornkuh), contre le mitage du territoire (Jeunes Verts), Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables, pour une Suisse libre de pesticides de synthèse, « Eau potable propre et alimentation saine », pour la suppression de l'élevage industriel. Le défi sera d'expliquer ce qu'est le métier de paysan et ce qu'il doit devenir alors que l'agriculture représente moins de 2 % de la population (153'359 personnes actives en 2016, 203'793 en 2000, source OFAG).

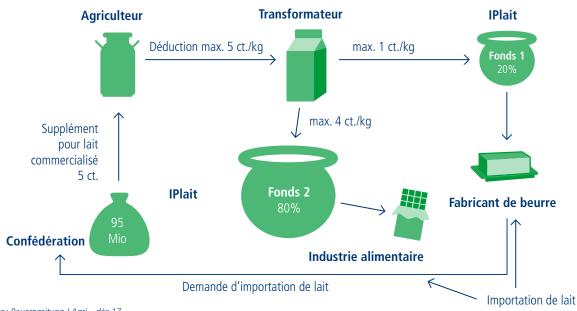
Avenir de la Loi chocolatière

Le 5 décembre, en tant que second conseil, le Conseil national a approuvé la solution de remplacement de la Loi chocolatière à une très grande majorité. Il a également accepté l'augmentation du crédit-cadre. La nouvelle réglementation entrera en vigueur le 1er janvier 2019. Le projet prévoit le versement d'un supplément direct à tous les producteurs de lait, qui alimentera les deux fonds « de régulation » (illustration : Fonds 1) et « de compensation du prix des matières premières » (illustration : Fonds 2).

La participation de l'ensemble de la filière est impérative si l'on veut que la solution fonctionne. Ce résultat est l'aboutissement de deux ans de travail préalable intensif. En effet, il fallait satisfaire aux exigences de l'OMC, assurer 250 millions de kilos de lait et donner un signal politique fort pour asseoir la place économique suisse. Un projet clair et une présence unie des milieux concernés étaient ainsi nécessaires. (Source: PSL)

Sécurité alimentaire

Le 24 septembre, une large majorité, soit 78,7 % des votants, s'est prononcée pour l'inscription de la « sécurité de l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires » dans la Constitution (nouvel article 104a). Tous les cantons ont accepté le projet. La politique agricole doit désormais être mise en œuvre en conséquence. La filière laitière soutient le manifeste de l'USP sur la sécurité alimentaire du 23 novembre. Elle réaffirme, entre autres, le maintien d'un taux d'auto-approvisionnement de 55 %, la préservation des bases de la production agricole (dont les terres agricoles) et le renforcement de la production, transformation et consommation de denrées alimentaires régionales et de saison.



source: Bauernzeitung / Agri – déc.17



3. Activités de Prolait Fédération Laitière

3.1 PROLAIT EN CHIFFRES

Sociétés coopératives

Laiterie (lait d'ensilage): 66 Fromagerie (lait de non-ensilage): 59 **Fromageries**

Gruyère: 54 (dont 3 avec du bio) Vacherin Mont-d'Or: 8

Pâtes molles / spécialités : 7

Producteurs de lait

Exploitations principales: 977 (-34)

dont communautés d'exploitations : 50 (+1)

dont communautés partielles d'exploitations : 66 (-7)

Exploitations d'estivage: 189 (-5)

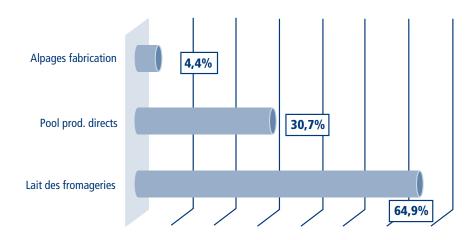
Daniel and Asia					
Par canton	Nombre d'exploitations	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Livraisons 2017 en mio de kg	Répartition selon les cantons
Vaud	896	713	183	165,17	75,3 %
Neuchâtel	205	200	5	40,82	18,6 %
Fribourg	54	54	0	11,44	5,2 %
Berne	11	10	1	1,82	0,8 %
TOTAL	1'166	977	189	219,25	100 %

Par cercle

Cercle laitier n°	Cercles laitiers	Nombre d'expl.	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Nombre sociétés fromagerie	Nombre sociétés laiterie	Livraisons 2017 en mio de kg
1	Morges	128	113	15	13	3	28,48
2	La Vallée	91	43	48	4	0	12,58
3	Orbe	62	54	8	2	5	13,97
4	Yverdon	90	87	3	4	10	20,98
5	Grandson	80	59	21	4	3	12,82
6	La Brévine	130	128	2	10	0	24,20
7	La Vue-des-Alpes	70	67	3	5	0	15,86
8	Gros-de-Vaud - Lausanne	44	44	0	0	11	12,17
9	Lavaux	53	51	2	0	9	10,00
10	Oron-Mézières	82	82	0	6	5	18,49
11	Combremonts - Moudon	68	68	0	5	5	14,23
12	Payerne-Broye	50	50	0	3	4	10,16
13	Avenches-Broye	57	57	0	2	7	11,56
14	Pays-d'Enhaut	161	74	87	1	4	13,75
État fin 2	2017	1′166	977	189	59	66	219,25

Prolait compte 34 exploitations de moins à fin 2017, soit une diminution de 3,2 % par rapport à l'année précédente.

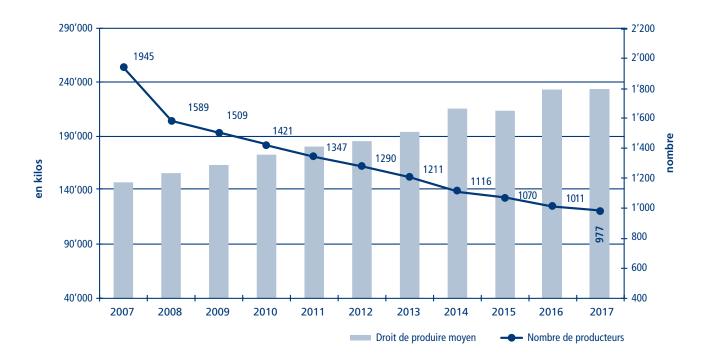
Par mise en valeur du lait



64,9 % (+4,3 %) du lait de la région Prolait a été acheminé dans les fromageries de Gruyère AOP, Vacherin Mont-d'Or AOP, pâtes molles et autres spécialités.

Évolution du nombre d'exploitations et du droit de produire moyen

(seulement exploitations à l'année)



Droit de produire moyen 2017 : **234'179 kg** (+0,4%)



3.2 GESTION DES QUANTITÉS

L'année 2016 s'est terminée avec un décompte roulant reporté sur 2017 de 2,6 mio kg. Aucune taxe de sur-livraisons n'a été comptabilisée; tous les cas ont été réglés au moyen d'une location de quantité. 62 producteurs (-65) n'ont pas annoncé des quantités sous-livrées au-delà du décompte roulant pour un volume total de 333'881 kg. Après n'avoir pas annoncé deux ans de suite des quantités sous-livrées au-delà du décompte roulant, 6 producteurs (-15) ont vu leur quantité de base réduite de 18'003 kg au total.

La **quantité contractuelle de base** totale a baissé à 242,03 mio kg lait (-1,93 mio kg). Il s'agit essentiellement de cessation de production non compensée, en particulier dans le secteur du lait de centrale. Une baisse plus conséquente est attendue en 2018, conséquence d'un prix du lait trop bas dans cette filière.

Aucun recours n'a été adressé à la **Commission de recours** en matière de gestion des quantités en 2017.

Le pot commun des **transferts temporaires**, pour l'année 2017, a enregistré 619 (-151 par rapport à 2016) mises à disposition de quantités pour un volume de 15,51 mio kg (-7,07). 174 (+104) producteurs ont pris en location une quantité pour un total de 2,29 mio kg (-0,49). Compte tenu du changement de règlement en 2018, de nombreux producteurs n'ont pas annoncé les quantités non produites, en particulier dans le secteur du lait de centrale. Le solde de 12,82 mio kg en atteste.

52 producteurs ont bénéficié d'une **quantité additionnelle** en 2017 pour un volume total de 475'721 kg. Il s'agit essentiellement de la marge de 10 % octroyée chaque année aux producteurs de l'Etivaz.

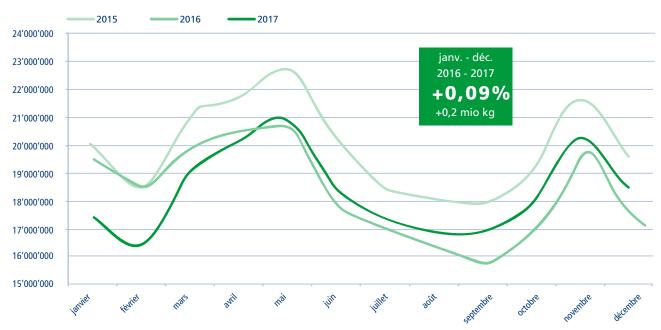
La **mise aux enchères** des quantités libérées (quantité contractuelle de base) a été remplacée par un octroi des quantités demandées à un prix fixé par le Conseil d'administration, soit 2 ct./kg. La quantité totale s'est élevée à 2,5 mio kg.

Les **livraisons de lait**, malgré la décision de la filière du Gruyère de passer de 10 % de restriction en 2016 à 2 % en 2017, ont augmenté de seulement 200'000 kg. De nombreux producteurs de la filière de lait de centrale ont abaissé leur quantité plutôt que d'opter pour une course à la production. D'autre part, les conditions de production n'ont pas été optimales dans plusieurs régions de la fédération.

Le **règlement de gestion des quantités**, pour l'année sous revue, a été appliqué pour la dernière année avant refonte totale du système.

	2015	2016	2017
Quantité contractuelle de base	251,52	243,96	242,03
Quantités temporaires	-9,64	-20,70	-13,24
dont réduction temporaire d'une quantité pour non-annonce	-1,12	-0,90	-0,02
dont remises à Prolait	-12,18	-22,58	-15,51
dont reprises par les producteurs (locations)	3,66	2,78	2,29
Quantités additionnelles	0,51	0,57	0,48
Report du décompte roulant	2,52	2,15	2,60
Droit de produire	244,91	225,98	232,07
Quantités livrées	238,41	219,05	219,25
Solde	5,58	6,50	12,82

Livraisons mensuelles Prolait



3.3 POOL PROLAIT

Achat de lait

L'année 2017 a été marquée par une forte diminution de production de lait de centrale dans le rayon Prolait. Une baisse de 9,51 mio kg pour un total de 75,23 mio kg de lait livré, représentant une diminution de 11,23 % par rapport à 2016. Cette forte baisse est due à l'effet cumulé de cessations de production laitière, ajouté à une diminution de production en raison du temps et d'une faible qualité des fourrages. La quantité de lait bio produite est en léger recul

	2017	2016
Producteurs directs	66,85	72,81
Fromageries	7,62	11,16
Bio et divers	0,76	0,77
Total	75,23	84,74

Quantité de lait achetée par provenance (mio kg)

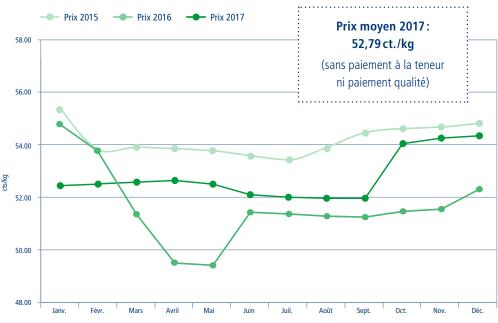
(-1,68 %) pour un total livré de 762'000 kg. Les livraisons de lait de centrale provenant des fromageries ont diminué de 3,54 mio de kg. La diminution des restrictions de Gruyère décidée par l'IPG, en est la principale cause, avec la baisse générale de production enregistrée dans notre région. Plus de 6 mio kg de lait de fromagerie ont été achetés sous contrat.

	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
2013	52,14	41,46
2014	53,39	41,70
2015	51,81	42,77
2016	49,18	35,56
2017	42,65	32,58

Quantités de lait acheté par semestre (mio kg)

Prix du lait

Le prix moyen payé à nos producteurs en 2017 a augmenté de 1,18 ct./kg par rapport à l'année précédente. Le prix moyen est de 52,79 ct./kg (supplément volume et retenue par arrêt de 2,80 ct./kg compris).



	Janv.	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2016	54,80	53,79	51,38	49,49	49,38	51,47	51,36	51,29	51,24	51,50	51,53	52.32
2017	52,43	52,49	52,56	52,65	52,52	52,13	52,02	51,95	51,96	54,07	54,26	54.37

Prix du lait en ct. par kg



Qualité

Les teneurs en spores butyriques du lait livré ont augmenté en 2017 et se situent en moyenne à 24,44 % de contestation pour l'année 2017 (17,53 % en 2016). Les teneurs sont en augmentation sur les neuf premiers mois de l'année par rapport à l'année dernière mais n'ont pas connu la même augmentation sur la fin de l'année et les résultats sont même assez bas pour la saison.

La qualité du lait de nos producteurs reste à un niveau élevé.

Critères	2014	2015	2016	2017
Cellules ≤ 100′000	36,45%	36,53 %	36,14%	37,39%
Cellules 100 à 199'000	43,18%	41,41%	41,94%	40,21%
Cellules 200 à 349'000	16,27 %	17,41%	16,83 %	17,64%
Cellules 350 à 499'000	2,77%	3,26%	3,52%	3,29%
Cellules > 500'000	1,29%	1,38 %	1,57 %	1,47 %

[%] résultats germes lors du contrôle du lait officiel

La part des résultats < 80'000 germes est excellente avec 98,33 % des analyses (2016 = 98,32 %). En ce qui concerne les cellules, le pourcentage de lait répondant aux normes qualité, < à 350'000 cellules, se situe pour cette année à 95,23 %. Malgré la canicule, les résultats n'ont pas explosé cet été.

Critères	2014	2015	2016	2017
Germes < 10'000	67,32%	68,47 %	65,98%	70,23 %
Germes 11 à 80'000	31,09%	29,61%	32,34%	28,09%
Germes > 80'000	1,11%	1,49 %	1,16 %	1,14 %
Germes > 300'000	0,49 %	0,43 %	0,52 %	0,54 %

% résultats germes lors du contrôle du lait officiel

Les teneurs en matière grasse du lait sont en légère diminution par rapport à l'année dernière et la moyenne annuelle se situe à 4,03% de matière grasse contre 4,04% en 2016. La protéine a augmenté, avec 3,34% par rapport à 3,31% durant ces trois dernières années.



Fromagerie La Sagne (NE)

3.4 FROMAGERIE « PÂTES-MOLLES » DE MOUDON – LE GRAND PRÉ



Les ventes de fromages du Grand Pré progressent dans un marché difficile. En 2017, leur volume a atteint près de 50 tonnes, en augmentation de 9 % par rapport à 2016. Ce sont en particulier les

deux produits leaders, soit le Reblochon de Moudon (+16,5 %) et le St-Etienne (+12,2 %) qui ont connu un succès croissant auprès des consommateurs.

La fromagerie du Grand Pré a obtenu deux médailles au dernier concours des produits du terroir à Delémont en septembre : l'argent pour Le Reblochon et le bronze pour le St-Etienne.

Si le marché suisse romand se développe bien, le Grand Pré s'investi pour faire connaître et vendre ses fromages dans le reste de la Suisse et sur quelques marchés d'exportation. Cette évolution est une nécessité pour atteindre les volumes de production souhaités.

3.5 VIE DES SOCIÉTÉS

Après des travaux qui ont été menés tambours battants, la Société de fromagerie de **Bémont**, 13 producteurs, 2,6 millions de kilos de lait, a repris la production dans ses locaux entièrement rénovés. M. Frédéric Laluque en est le nouveau fromager. L'inauguration de la fromagerie et de la nouvelle porcherie a eu lieu le 29 avril 2017. La Société de fromagerie de **La Brévine**, 24 producteurs, 3,4 millions de kilos de lait, a inauguré ses nouvelles installations et sa nouvelle fromagerie construite en 2016, avec la Société coopérative du chauffage à distance attenante, le 13 mai 2017. Elle a créé une Sàrl, dont les producteurs sont majoritaires, détenant la marque « De la Brévine » pour mettre en valeur des spécialités fromagères.

Après l'intervention de Prolait, les sociétés des **Rottières (Essertines-sur-Rolle)**, **Gimel et St-George** (19 producteurs, 4,1 mio kg) ont étudié une nouvelle fois, de janvier à avril 2017, la faisabilité d'un regroupement des trois sites. Malheureusement, l'issue n'a pas permis de trouver une entente tant les fromageries sont décalées dans le temps quant à la nécessité, pour les uns immédiate, pour les autres plus lointaine, de rénover. La Société de Gimel a pris l'option d'une rénovation de sa fromagerie actuelle.

Les sociétés de fromagerie du Lieu, des Charbonnières et la société de laiterie du Pont ont fusionné le 22 juin 2017 et ont créé la Société de fromagerie **des Combes** (10 membres, 8 externes, 2,9 mio kg,

moitié Gruyère-moitié Vacherin Mont-d'Or). L'étude d'une nouvelle fromagerie au cœur du village du Lieu ou sur un autre site a été poursuivie. En décembre, un terrain propriété de la commune a été acquis par la nouvelle société.

La Société de fromagerie **d'Ussières** (12 producteurs, 2,7 mio kg) a débuté les travaux de sa nouvelle fromagerie durant l'automne. Elle a été contrainte de remplacer un producteur important qui l'a quitté; le remplacement s'est fait à l'interne.

Etant très partagée quant à sa participation à Prolait, la Société de fromagerie de **l'Auberson** l'a quittée au 1^{er} janvier 2018. Prolait regrette ce fait mais reste ouverte à un retour futur.

Après de nombreuses discussions dans le cadre sociétal, la Société de fromagerie du **Haut-Tierdoz** (12 producteurs, 2,5 mio kg) a décidé de sursoir à la construction du projet prévu. En juillet, après un vote très partagé, le comité a été quasi entièrement renouvelé. Une nouvelle analyse de la situation a été faite. Des décisions sont attendues pour 2018.

Le fromager de la Société Grand-Pré (Gruyère) à **Moudon**, M. Clément, a décidé de la quitter pour reprendre l'exploitation de la nouvelle fromagerie du Jaun. Il a été remplacé début 2018 par un jeune fromager, M. Arnaud Guichard.

Une réflexion a débuté dans le cadre de l'Association des producteurs de lait de **Penthéréaz** et environs (11 producteurs, 2,5 mio kg). Ceux-ci souhaitent, avec le fromager actuel M. Golay, assurer la pérennité de la fromagerie de Penthéréaz. Son avenir dépend toutefois de la Sàrl propriétaire formée, pour l'essentiel, d'anciens producteurs.

La Société de fromagerie de **St-Cierges** attend toujours le feu vert des autorités pour le PPA (plan partiel d'affectation) et la compensation LAT en vue de la construction de la nouvelle fromagerie. Espérons que les autorités auront une oreille attentive à ce projet prévu de longue date.

3.6 ACTIVITÉS DIVERSES

12 **assemblées de cercles** ont eu lieu du 24 janvier au 16 février 2017. Quatre cercles, Orbe - La Vallée et Avenches-Broye - Payerne-Broye, ont organisé chacun une assemblée commune. La fréquentation a estimée à environ 50 %.

La **Commission « lait de fromageries artisanales »** (LFA) s'est réunie trois fois en 2017, soit le 8 février, 16 mai et le 20 septembre.



M. Romane Botteron de la Sagne (NE) a été nommé président, succédant ainsi à M. Bignens. Les sujets abordés ont été notamment les suivants: rendements de fabrication des fromages, évolution des exploitations agricoles, nouveau règlement de gestion des quantités Prolait et suivi des activités interprofessionnelles.

L'assemblée des sociétés de fromageries de Prolait a eu lieu le 10 mars 2017 à Essertines-sur-Yverdon. 45 sociétés sur 65 étaient présentes. Le président démissionnaire, M. Jean-Luc Bignens, a salué les mesures prises et effectives de réduction des volumes dans la filière du Gruyère. Il a rappelé le combat qu'il a mené avec plusieurs pour défendre la prime de non-ensilage. M. Gilbert Ramuz a été proposé comme nouveau membre de la Commission LFA. M. Urs Werder, invité, a présenté le travail de la Commission « lait de fromagerie » de PSL qu'il préside.

La **rencontre annuelle** entre les fédérations laitières (dont Prolait) et les Artisans fromagers romands (AFR) s'est tenue le 29 septembre 2017 à Grangeneuve. Les dossiers principaux abordés: bilan qualité du lait, financement résiduel du contrôle laitier en 2018 (max. 35.-

par exploitation), mise à jour du contrat-type d'achat-vente de lait, marque « Heumilch » (ou lait des foins) et l'évolution des structures agricoles.

Prolait est membre du comité de l'**ARQHA**. Après de nombreuses années à la présidence, M. Jean-Michel Rapin s'est retiré. M. Yves Girard, secrétaire de l'association des boulangers-pâtissiers, l'a remplacé au printemps 2017.

L'assemblée de **Cremo SA** a eu lieu le 24 mai 2017. Quelques chiffresclés pour l'entreprise en 2016 : baisse des apports de lait de 5,8 % par rapport à 2015 (-4,7 % des apports de crème); 744 postes de travail; bénéfice de l'exercice : 332'000 francs.

Une édition de **« Prolait Actualités »** a été publiée en décembre 2017. Prolait a offert deux **cloches aux apprenti(e)s agriculteurs** terminant leur formation à l'EMTN (Cernier) et à Agrilogie (Grange-Verney et Marcelin) avec la meilleure moyenne en production laitière. Les lauréats sont, pour 2017, M. **Colin Schwab** des Ponts-de-Martel (EMTN) et Mlle **Nadia Barthlomé** de Rossens VD (Agrilogie).

4. Restructuration et activités des organes

4.1 RESTRUCTURATION DE PROLAIT

Après neuf mois de travaux intenses, quatre séances régionales d'information les 12 (L'Isle), 18 (Couvet), 19 (Mézières) et 24 octobre (Granges-Marnand), deux séances du pool Prolait (8 novembre à Montcherand), la restructuration de Prolait a été approuvée à une très large majorité des délégués lors de l'assemblée extraordinaire du 4 décembre à Penthéréaz. Celle-ci comporte quatre volets: structure (mise à jour des statuts), planification des quantités (nouveaux règlements), prestations (développement) et commerce de lait (intégration à mooh).

Structure

La fédération est désormais composée de six cercles au lieu de quatorze. Le Conseil d'administration est réduit de sept à cinq membres (dont le président). Ce dernier fait partie intégrante du Conseil des présidents de cercles, tout comme le sont les présidents des commissions « lait de fromageries artisanales » et « lait de centrale ». Cette dernière commission est nouvelle et est composée de sept à onze membres, dont un représentant par cercle. Liant ses membres pour des questions d'accès et protection des données, Prolait a constitué

une liste des acheteurs reconnus dans son rayon d'activité. Prolait a également mis à jour ses statuts afin d'autoriser l'accès de PSL aux données de livraisons et permettre la continuation de la perception des contributions (dont une partie est de force obligatoire). La Commission de recours en matière de gestion des quantités a été dissoute au profit de l'établissement d'une commission d'arbitrage. Prolait renonce à son activité d'achat et vente du lait de centrale tout en gardant une représentation dans ce cadre.

Planification des quantités

Le règlement de gestion des quantités valable depuis 2014 est remplacé dès le 1^{er} janvier 2018 par deux documents distincts:

- a) règlement de planification des quantités (niveau Prolait);
- b) règlement-type de gestion des quantités (niveau sociétés). Le premier est applicable à l'ensemble des producteurs de la fédération (horizontalité) et fixe les règles-cadres pour l'acquisition et les transferts de quantités. Le second, complété par chaque société de fromagerie, fonctionne sous forme d'options (avec/sans décompte roulant, avec/sans transfert temporaire, sanction en cas de sur- ou sous-livraisons, etc.). Il garantit un traitement équitable des quantités de chaque producteur dans la société.

Commerce du lait / Prestations

L'activité du pool Prolait a pris fin le 31 décembre 2017. Prolait se concentre dès lors sur ses autres activités, soit la défense professionnelle et les prestations destinées à ses membres. Elle entend les développer. Les prestations ont été classifiées dans deux catégories:

- a) comprises dans la cotisation, soit l'infrastructure fédérative, la défense professionnelle, le développement de projet et les prestations de base (contacts de base, 1ère séance lors d'un projet, conseils, etc.);
- facturées: gestion de projets, conseils (juridiques, financiers, organisationnels), comptabilités, cours de formation continue, gestion des quantités, mandats, tout autre sujet autour du lait.

Prolait veut être l'organisation laitière de référence dans les cantons où elle est active. Elle entend développer ses prestations à ses membres, sociétés coopératives laitières et producteurs et représenter au mieux les intérêts de ces derniers au-delà de son rayon d'activité.

4.2 ASSEMBLÉES DES DÉLÉGUÉS

La **onzième assemblée** ordinaire des délégués a eu lieu le 11 avril 2017 à Mézières. Elle a réuni 115 délégués (y compris présidents de cercles) et 29 invités.

Le président a constaté l'échec de la branche laitière, en 2016, de se renforcer. l'IPlait a maintenu son règlement incluant la segmentation tout en excluant des notions de quantités. Prolait a tenté d'agir avec les moyens qui sont les siens. Malheureusement, la désunion des producteurs a profité une nouvelle fois à ceux qui ont joué l'individualité; les risques et conséquences sont toutefois portés par l'ensemble (excédents). Du côté de la filière fromagère, il faut saluer les décisions prises par la filière du Gruyère d'adapter son volume pour maintenir son prix. Le président invite à réfléchir à de nouveaux projets fédérateurs permettant de rémunérer correctement tous les producteurs (lait de centrale en particulier).

Le directeur a déploré la pression actuelle persistante sur les prix du lait de centrale, malgré l'intervention de LactoFama qui a dégagé plus de 4'000 tonnes de beurre en 2016. Il a détaillé quelques pistes amenées par le Conseil fédéral dans son rapport « marché laitier. perspectives » du 5 avril 17: différenciation, maîtrise des coûts et mise en réseau internationale pour l'accès aux marchés. Le problème réside au final dans l'obtention de valeurs ajoutées effectives pour le producteur de lait. Face à ces défis, il relève que Prolait s'engage en participer au niveau national dans différents groupes de travail, commissions et cercles de réflexions afin que les mesures envisagées soient complétées et renforcées.

L'assemblée a approuvé une résolution du cercle d'Yverdon amendée par le Conseil d'administration et le Conseil des présidents de cercles demandant l'identification des segments A et B dans les contrats en début d'année et une intervention de Prolait auprès de l'IPlait.

La **douzième assemblée** des délégués (extraordinaire) s'est déroulée le 4 décembre 2017 à Penthéréaz en présence de 13 présidents de cercles et 126 délégués. MM. R. Bischofberger et Ch. Eggenschwiler, président respectivement directeur de mooh, y ont assisté comme invités. Après présentation des différents points liés à la restructuration de Prolait, les délégués ont pris les décisions suivantes:

- Approbation à l'unanimité des modifications statutaires;
- Acceptation de l'intégration du pool Prolait dans mooh par 131 voix, 8 abstentions et aucune opposition;
- Soutien de l'encaissement d'une contribution d'intégration de 0,3 ct./kg par 126 voix, 12 abstentions et une opposition.

Les délégués ont ainsi validé plus de dix mois de réflexions et de discussions permettant à Prolait de revoir sa structure tout en gardant l'ensemble des producteurs comme membres. Les tâches se concentrent désormais sur la défense professionnelle et les services.

4.3 CONSEIL DES PRÉSIDENTS DE CERCLES

Le Conseil des présidents de cercles (CPC) s'est réuni à cinq reprises en 2017, soit les 17 mars, 30 juin, 22 août, 4 octobre et 2 novembre. En mars, le CPC a pris connaissance des comptes de Prolait et de Grand-Pré SA. Il a approuvé le prélèvement au Fonds d'investissement demandé. Faisant suite aux assemblées de cercles, il a approuvé l'engagement de Prolait de répondre à la résolution du cercle d'Yverdon (identification des segments A et B dans les contrats du pool Prolait). Il a confirmé la nomination de M. Gilbert Ramuz dans la Commission LFA.

En juin, le CPC s'est réuni au Pays-d'Enhaut à Château-d'Œx. Les différents domaines d'activités de Prolait ont fait l'objet de rapports détaillés. Quelques pistes pour l'avenir de Prolait y ont été évoquées. Les trois séances du CPC qui ont suivies ont porté sur la restructuration complète de Prolait. En août, l'ensemble de la stratégie a été présentée. Un calendrier de travail a été mis en place. En septembre, un groupe de travail a planché sur les prestations et les règlements de planification et gestion des quantités. En octobre, afin de pouvoir les présenter lors de quatre séances d'information, le CPC a pris une décision de principe sur les documents suivants: structure fédérative, statuts, budget, planification des quantités et prestations.



En novembre, il les a approuvés définitivement en tenant compte des remarques qui ont été formulées lors desdites séances. Il a aussi accepté à l'unanimité l'encaissement d'une contribution d'intégration des producteurs du pool Prolait dans mooh.

4.4 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA) s'est réuni à 11 reprises en 2017 dont deux fois à titre extraordinaire. Outre le traitement des affaires courantes, le CA s'est penché en février sur la résolution du cercle d'Yverdon et a précisé le cadre dans lequel elle pouvait s'inscrire. Il a décidé de suspendre l'attribution des quantités via la mise aux enchères et de définir un émolument fixe de 2 ct./kg pour 2017. Il a soutenu une stratégie de maintien du prix du lait de centrale.

En mars, le CA a constitué un groupe de travail interne « restructuration Prolait » dont la présidence a été confiée à M. Daniel Geiser puis à M. Jean-Bernard Chevalley. L'ensemble des membres du CA en a fait partie. Il s'est réuni à quatre reprises de mars à septembre. Il a traité plus particulièrement l'ensemble des questions techniques et de détails liées à la restructuration et, en partie, à l'avenir du pool Prolait.

Le reste de l'année a été consacrée à l'avenir de Prolait. En décembre, le CA s'étant réuni à Cugy VD pour sa dernière séance annuelle. Il a pris congé de M. Eric Jordan de la direction de l'entreprise auquel il a confié le soin de mandats spécifiques et la direction de Grand-Pré SA. M. Daniel Geiser a été nommé directeur de Prolait avec effet au 1er janvier 2018.

5. Organes & collaborateurs

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Marc BENOIT, président
Didier ROCH, vice-président
Stéphane CHALLANDES, administrateur
Jean-Bernard CHEVALLEY, administrateur
René COTTING, administrateur
Eric GLAUSER, administrateur
Christophe TANNER, administrateur

5.2 PRÉSIDENTS DE CERCLES

MM. André BADOUX, cercle de Combremonts — Moudon Sébastien BIGLER, cercle de Lavaux Michel DEVANTAY, cercle de Morges Christian DUVOISIN, cercle de Grandson Jean-Pierre GFELLER, cercle de la Brévine Pierre-André GRANDGIRARD, cercle de Payerne — Broye Ueli LEIBUNDGUT, cercle d'Yverdon Alexandre LONGCHAMP, cercle du Gros-de-Vaud — Lausanne Joël LOUP, cercle d'Avenches — Broye (jusqu'à avril 17) Jean-François PITTET, cercle de La Vallée François RAYNAUD, cercle du Pays d'Enhaut Roger ROD, cercle d'Oron – Mézières Pierre-Alain STAUFFER, cercle de la Vue-des-Alpes Frédéric TEUSCHER, cercle d'Orbe

5.3 COMMISSION «LAIT DE FROMAGERIES ARTISANALES»

MM. Jean-Luc BIGNENS, Gimel, président, Gruyère
Romane BOTTERON, La Sagne NE, Gruyère
Pierre-André HAINARD, Les Bayards, Gruyère
Jacques NICOLET, Lignerolle, Gruyère
Didier ROCH, Ballens, Gruyère
Olivier TOMBEZ, Moudon, Gruyère
Jean-Claude PITTET, Cottens, Gruyère Alpages
Jean-Bernard STEUDLER, Chézard-St-Martin, Gruyère Bio
Eric GLAUSER, Villars-le-Terroir, lait de centrale et CA Prolait
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, Vacherin-Mont-d'Or
Philippe GENILLARD, Les Diablerets, Etivaz

5.4 **COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE DE GESTION DES QUANTITÉS**

MM. Frédéric BRAND, chef du Service de l'agriculture, Morges (président) Joël LOUP, Constantine, (membre, lait de centrale), nouveau Pierre-André HAINARD, Les Bayards (membre, lait de fromagerie)

Christian GANDER, Bullet, nouveau Luc MARTIN, L'Auberson, nouveau Pierre-André PERNOUD, Gollion Jean-Pierre ROCHAT, Le Lieu

5.5 **COMMISSION DE GESTION**

MM. Daniel HAUSHERR, Assens, cercle du Gros-de-Vaud/Lausanne (rapporteur) Alexandre GOLLIEZ, Vers-Chez-Perrin, cercle de Payerne-Broye (membre), démissionnaire Etienne HABEGGER, Moudon, cercle de Combremonts-Moudon (membre) Alain GAILLE, Provence, cercle de Grandson (suppléant) Nicolas JOTTERAND, Bière, cercle de Morges (suppléant)

5.6 **DÉLÉGUÉS IPG & IPVMO**

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Gruyère

MM. Romane BOTTERON, La Sagne NE, membre du comité Didier ROCH, Ballens, membre du comité (président des producteurs) Jean-Luc BIGNENS, Gimel René COTTING, Châtonnaye Christian DUVOISIN, Giez Pierre-André HAINARD, Les Bayards Ueli LEIBUNDGUT, Essertines-sur-Yverdon Jacques NICOLET, Lignerolle Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Vacherin Mont d'Or

Guy DE CHARRIÈRE, Sévery, membre du comité MM. Gilbert MAGNIN, Le Brassus, membre du comité (président de la délégation) David BACHELARD, Le Lieu Claude BATAILLARD, Romanel-sur-Morges Romain BOURGEOIS, Ballaigues, nouveau Sébastien DEBONNEVILLE, Gimel, démissionnaire

5.7 **DIRECTION ET COLLABORATEURS**

MM. Eric JORDAN, directeur (jusqu'à décembre 2017) Daniel GEISER, directeur adjoint (80 %, jusqu'à décembre 2017) Mmes Anne-Marie STRAUSS, secrétaire (90 %) Marie-France BOVAY, secrétaire (90 %, jusqu'à décembre 2017)

MM. Blaise DECRAUZAT, responsable achat lait (jusqu'à décembre 2017) Denis MORET, responsable financier Dylan GOLAY, apprenti employé de commerce

Prolait – Fédération Laitière Siège Route de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains Téléphone 024 / 424 20 10 Courriel: info@prolait.ch Site internet: www.prolait.ch

IMPRESSUM

Rédaction

Prolait fédération laitière

Mise en page Images3

Impression Imprimerie Nouvelle 1110 Morges